

COMMUNE DE QUILLAN

RÉPUBLIQUE
FRANCAISE

DÉPARTEMENT :
AUDE

ARRONDISSEMENT :
LIMOUX

Nos Réf. : PC/EJ/CR

Domaine : 3-
Domaine et Patrimoine.

Sous domaine : 3-5.
Autres actes de gestion domaine
public.

OBJET :
Convention de mise à
disposition d'un mât radio :
COMMUNE QUILLAN/Centre
Hospitalier de CARCASSONNE

DATE

04/04/2024

Certifié exécutoire par réception en
Sous-Préfecture le :

10 AVR. 2024

ARRÊTE DU MAIRE

2024

04

057

Le Maire de QUILLAN,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

VU la délibération en date du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT a donné délégation à M. le Maire, pour la durée de son mandat, afin de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

CONSIDÉRANT que l'hôpital de Carcassonne, représenté par son Directeur Général M. Jean-Marie BOLLIET, a sollicité la commune de Quillan afin de pouvoir utiliser un emplacement de pylône afin d'installer du matériel d'émission radio ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Il est mis à disposition du Centre Hospitalier de Carcassonne, représentée par M. Jean-Marie BOLLIET, Directeur Général, siège social 1060 chemin de la Madeleine 11010 CARCASSONNE CEDEX, un MÂT RADIO selon les conditions suivantes :

- Durée de la mise à disposition : 1 AN renouvelable par tacite reconduction.
- Mise à disposition gracieuse
- Objet : Hébergement de matériel et de l'infrastructure.

ARTICLE 2 : La Convention de location du site ci-jointe en précise les modalités.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans la limite de deux mois francs suivant sa notification à l'intéressé.

ARTICLE 4 : M. le Directeur Général des Services, M. le Directeur Général du centre hospitalier de Carcassonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à QUILLAN, le 4 avril 2024

Le Maire,
Pierre CASTEL.



2024-04-057**Identifiant FAST :** ASCL_2_2024-04-10T15-15-05.00 (MI252241179)**Identifiant unique de l'acte :**011-200059418-20240410-2024-04-057-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Convention de mise à disposition d'un mât radio : COMMUNE
QUILLAN/Centre Hospitalier de CARCASSONNE**Date de décision :** Apr 10, 2024 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Actes réglementaires**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public**Identifiant unique de l'acte
antérieur :****Acte :** [2024-04-057.PDF](#)**Préparé**Date **10/04/24 à 15:15**Par **JORDAN Edouard****Transmis**Date **10/04/24 à 15:15**Par **JORDAN Edouard****Accusé de réception**Date **10/04/24 à 15:23**